



## Covid-19

Le protocole à  
l'école et les  
règles du port du  
masque assouplis

Le 28 février, le masque ne sera plus obligatoire dans les lieux clos soumis au passe vaccinal. Il le restera dans les transports

PAGE 7





## PLANÈTE

# Covid-19 : de nouveaux assouplissements fin février

Alors que le taux d'incidence est en baisse, le masque ne sera plus exigé dans les cinémas ou les théâtres, mais le restera dans les transports

**C'**est une nouvelle étape dans le calendrier d'allègements des restrictions sanitaires. A compter du 28 février, le masque ne sera plus obligatoire dans les lieux clos soumis au passe vaccinal, a annoncé le ministère de la santé, Olivier Véran, vendredi 11 février, arguant de « l'amélioration de la situation sanitaire ». Une décision fondée sur un avis du Haut Conseil de la santé publique rendu le 11 février. A noter que les transports ainsi que les lieux clos non soumis au passe, comme les entreprises, ne sont pas concernés par cette annonce.

Le port du masque n'était déjà plus obligatoire en extérieur depuis le 2 février. Fin février, il ne le sera donc plus dans les établissements destinés aux activités de loisirs, les restaurants, les cinémas, les musées... qui exigent aujourd'hui un passe à l'entrée. A cette date, la France aura enregistré « quatre semaines de baisse continue de l'incidence », indique la rue de Ségur.

Sans surprise, cette annonce a été saluée par les professionnels de la culture. « C'est une bonne nouvelle, le signal qu'on peut reprendre une vie normale. Cela va permettre à notre public de revenir plus massivement dans les salles », veut croire Marc-Olivier Sebbag, délégué général de la Fédération

nationale des cinémas français. La situation des exploitants reste en effet très critique : depuis le début de l'année, le nombre d'entrées accuse un recul de 45 % par rapport à la même période de 2019.

« Chaque semaine, entre les personnes testées positives et les cas contact, vous avez cinq millions de Français qui ne peuvent pas aller au cinéma. Si vous y ajoutez les cinq millions de non-vaccinés, vous comprenez pourquoi notre fréquentation chute aussi fort », estime M. Sebbag. Quant à savoir si la levée de l'obligation du port du masque risque d'effrayer certains spectateurs, les professionnels assurent qu'il sera toujours possible de venir masqué au spectacle ou au cinéma. « Mais ce sera laissé à la libre appréciation de chacun ».

Un autre allègement porte sur le dépistage des personnes ayant eu un contact avec une personne testée positive. Fin février, elles n'auront plus à réaliser qu'un seul test (autotest, test antigénique, ou RT-PCR) à « J2 », soit deux jours après avoir été informées qu'elles étaient cas contact. Jusqu'ici, il fallait en réaliser trois (à J0, J2 et J4).

## Circulation élevée du virus

Ces assouplissements sont annoncés alors que, sur le front sanitaire, « un ralentissement de la circulation du SARS-CoV-2 s'est confirmé sur le territoire national » sur la semaine du 31 janvier

au 6 février, relève Santé publique France (SpF). Le taux d'incidence était alors de 2 449 cas pour 100 000 habitants, soit « une diminution de 29 % » par rapport à la semaine précédente. Cette décroissance était observée dans l'ensemble des régions et dans toutes les classes d'âge, mais de manière moins marquée chez les 60 ans et plus. « Si une baisse semblait également s'amorcer au niveau des admissions à l'hôpital, la pression y restait encore élevée », ajoute SpF. Des chiffres plus récents, sur la semaine du 2 au 8 février, révèlent un taux d'incidence de 1 964 cas pour 100 000 habitants, en baisse de 37 %. Pour autant, la circulation du virus reste élevée, avec 158 323 cas quotidiens, en moyenne, du 4 au 11 février.

« Si l'incidence continue de baisser au même rythme en France, elle sera de 450 cas pour 100 000 habitants dans deux semaines », lorsque le port du masque sera levé dans les lieux de loisirs, souligne le professeur Antoine Flahault, directeur de l'Institut de santé globale (université de Genève). Rappelons que si la sévérité de la maladie liée au variant Omicron est moindre, le seuil d'incidence qui a longtemps servi de mètre étalon en France était de 50 nouvelles infections pour 100 000 habitants, soit le seuil à ne pas dépasser.

L'épidémiologiste plaide donc pour un peu de patience. « Je com-





*prends qu'on en ait tous assez. Mais il aurait été préférable de conditionner la fin de l'obligation du port du masque au niveau de circulation du virus, non à une date fixée a priori*», estime Antoine Flahault. Certes, il est rassurant que les transports ne soient pas concernés par cette levée de l'impératif du port du masque. Mais il aurait été plus prudent d'attendre deux ou trois semaines de plus, juge-t-il : le temps qu'on ait atteint le fameux seuil de 50 nouvelles infections pour 100 000 habitants. Même si le seuil retenu est de 200 à 250 nouvelles infections pour 100 000 habitants, ce cap ne sera probablement pas atteint avant trois semaines.

L'enjeu, insiste M. Flahault, est de continuer à protéger les plus vulnérables : les personnes très âgées ou immunodéprimées, « *qui paient encore un lourd tribut à l'infection* ». Même si elles ne fréquentent guère les restaurants ou les lieux de culture, leurs proches peuvent les exposer au risque. « *Le port du masque me paraît être la dernière mesure à supprimer.* »

Au-delà de l'impact sur l'épidémie de la levée de ce geste barrière au 28 février, une crainte résonne dans les rangs médicaux : insister autant sur les perspectives de « fin du masque », ou de « fin du passe vaccinal », déjà envisagée par le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, à la « fin mars, début avril », est-il le bon message de santé publique ? « *La communication a des conséquences directes sur les comportements et il est bien trop tôt pour tout relâcher*, pointe l'infectiologue Gilles Pialoux. *En tout cas, si l'on s'en tient aux indicateurs sanitaires.* » Et d'insister : « *Ce n'est pas parce qu'une mesure préventive n'est pas obligatoire qu'elle n'est pas conseillée.* »

Quid, enfin, de la menace mal cernée que représente le sous-variant BA.2, « petit frère d'Omicron » ? S'agit-il d'ailleurs d'une menace ? A ce stade, impossible

de répondre. En France, BA.2 restait minoritaire mais toujours en progression : il représentait 5,4 % des séquences interprétables à l'échelle nationale le 24 janvier, contre 1,9 % une semaine plus tôt. Les données préliminaires du 31 janvier (6,5 % de BA.2) confirment cette tendance à l'augmentation. « *Une transmissibilité plus élevée de BA.2 par rapport à BA.1 pourrait expliquer cette augmentation. Cependant, BA.2 ne semble pas progresser aussi rapidement en France qu'au Danemark* », observe SPF. ■

CÉDRIC PIETRALUNGA, FLORENCE ROSIER ET CAMILLE STROMBONI

## « Il est bien trop tôt pour tout relâcher, en tout cas si l'on s'en tient aux indicateurs sanitaires »

GILLES PIALOUX  
 infectiologue

